



CERTIFICAT

Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité du Canton de Stanstead

Je, Matthieu Simoneau, greffier trésorier, atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative au règlement numéro 475-2024, ayant pour titre Règlement numéro 475-2024 décrétant une dépense de 9 000 000 \$ et un emprunt de 9 000 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques:

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de : _____ 1109

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de : _____ 122

C) le nombre de demandes faites est de : _____ 0

Par conséquent, je déclare que : le règlement numéro 475-2024 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

Lecture faite au Canton de Stanstead ce 21 mars 2024 à 9 h 30.

Matthieu Simoneau
Greffier trésorier